

ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

RÉFORME DE L'ADOPTION - (n° 2231)

AMENDEMENT

N° 36 Rect.

présenté par
Mme TABAROT, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

Au début de la dernière phrase du deuxième alinéa du 1° du I de cet article, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« L'agrément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.